



Organisation
internationale
du Travail



République Tunisienne

► Enquête rapide sur l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs migrants en Tunisie



- ▶ **Enquête rapide sur l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs migrants en Tunisie**

► **Enquête rapide sur l'impact de la COVID-19 sur
les travailleurs migrants en Tunisie**

Copyright © Organisation internationale du Travail 2021
Première édition 2021

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n°2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

FUNDAMENTALS, MIGRANT

Enquête rapide sur l'impact de la COVID 19 sur les travailleurs migrants en Tunisie / Organisation internationale du Travail, Service des Principes et droits fondamentaux au travail (FUNDAMENTALS), Service de la migration de main-d'œuvre (MIGRANT), Tunis: BIT, 2021.

ISBN: 978-92-2-034732-4 (imprimé); 978-92-2-034731-7 (PDF Web)

Remerciements

Ce rapport a été élaboré dans le cadre du Programme intégré pour un recrutement équitable (projet FAIR) par l'Institut de Sondage et de Traitement de l'Information (ISTIS) pour le traitement des données et les recommandations et par les points focaux des espaces migrants de l'Union générale Tunisienne du Travail (GTT) pour la collecte des données. Ce rapport a été révisé par Mme Ferdaoues Wertani (projet FAIR Tunisie) et validé par Mme Gaëla Roudy Fraser (projet FAIR Genève), Clara van Panhuys (MIGRANT) et Mme Samia Kazi Aoul (MIGRANT).

Nous souhaitons remercier particulièrement M. Nouredine Taboubi (Secrétaire Général de l'UGTT), Mme Naima Hammami (Secrétaire adjointe de l'UGTT, responsable des relations arabes, internationales et de la migration) pour l'appui considérable dans la réalisation des entretiens avec les travailleurs migrants.

Ce rapport a été financé par l'Agence suisse pour le développement et la coopération dans le cadre de l'accord de coopération du projet FAIR (phase II) (GLO/18/08/CHE).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Gouvernement suisse. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement suisse.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Visitez notre site web: www.ilo.org/fairrecruitment

Photo couverture © BIT.

Imprimé en Tunisie.

Photocomposition par Crea Concept, Tunis, Tunisie.

► Table des matières

A. Contexte	1
B. Introduction	2
C. Caractéristiques de base	3
D. Projet de migration	5
E. Les migrants et le travail	8
F. Perception et impact de la COVID-19	12
G. Conclusion et recommandations	19

► A. Contexte

Le Bureau International du Travail (BIT) est engagé en Tunisie sur un ensemble de projets de coopération technique pour appuyer les partenaires nationaux à promouvoir le travail décent dans le pays, et donner plein effet à l'Agenda du travail décent dans la région Afrique du Nord. Le Programme intégré pour un recrutement équitable (projet FAIR) du BIT, dont la deuxième phase a commencé en Novembre 2018, est un projet global du BIT visant à étendre et renforcer les processus de recrutement équitable dans les couloirs migratoires en Afrique du Nord et de l'Ouest, au Moyen-Orient et en Asie du Sud et du Sud-Est, selon une approche multipartite en collaboration avec les gouvernements, les syndicats, les organisations d'employeurs, les acteurs de la société civile et les médias aux niveaux national et mondial.

La stratégie du projet repose sur trois volets :

1. Mise en œuvre de processus de recrutement équitable dans certains couloirs et secteurs de migration.
2. Fourniture d'informations fiables, services améliorés, notamment en facilitant l'accès à la justice, aux travailleurs migrants lors du processus de recrutement.
3. Production et diffusion des connaissances et des orientations mondiales sur le recrutement équitable, y compris par le biais des médias.

La stratégie appliquera une approche multipartite en collaboration avec les gouvernements, les syndicats, les organisations d'employeurs, les acteurs de la société civile et les médias aux niveaux national et mondial.

Ce projet intégré a été élaboré et mis en œuvre conjointement par le service des principes et des droits fondamentaux au travail de l'OIT (FUNDAMENTALS) et le service des migrations de main-d'œuvre (MIGRANT), en tant que partie intégrante de l'Initiative de l'OIT sur le recrutement équitable.

C'est dans le cadre de ce projet que cette étude a été menée conjointement avec l'Union Générale Tunisienne du Travail.

► B. Introduction

On assiste au cours des dernières années à une transformation du profil des migrants subsahariens. Les étudiants qui fréquentaient la soixantaine d'universités tunisiennes privées ont cédé la place aux migrants à la recherche d'un emploi. En effet, la présence du siège de la BAD de 2003 à 2014 et la suppression de visas pour les ressortissants de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Niger) a encouragé les subsahariens à visiter la Tunisie. Les motifs des voyages étaient en premier lieu les études universitaires et en second lieu le transit vers l'Europe. Dans l'espoir de trouver une vie meilleure, les migrants exercent des petits métiers pour subvenir à leurs besoins quotidiens et essaient d'épargne, ou pour payer les frais d'un éventuel voyage. Néanmoins, les migrants se heurtent à des difficultés quasi-insurmontables liées au régime juridique du marché du travail et des pénalités¹ pour dépassement de séjour. D'ailleurs, certaines sources² indiquent que le pourcentage de migrants en situation irrégulière est estimé à 75 pourcent.

L'enquête sous-revue a été menée par le BIT appuyé par l'UGTT dans les gouvernorats du Grand Tunis, Sousse et Sfax. Au total 607 migrants ont été interrogés par les coordinateurs régionaux de l'UGTT.

L'objet de cette enquête est d'analyser l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur la situation professionnelle des migrants en Tunisie.

En réponse aux impacts sociaux et économiques de la crise de la COVID-19, le Gouvernement Tunisien a fourni un transfert monétaire d'urgence à grande échelle en étendant son aide sociale horizontalement aux bénéficiaires existants et verticalement à de nouveaux ménages. L'expansion horizontale reposait sur le programme social AMEN avec une

augmentation du montant des transferts monétaires de 28 pourcent pour 260 000 ménages inscrits au Programme national d'assistance aux familles nécessiteuses (PNAFN) et un transfert temporaire en espèces de 200 TND à 470 000 bénéficiaires de cartes de soins de santé (AMG2)³. Les retraités ayant une pension inférieure à 180 dinars ont également bénéficié de ces mesures. Grâce à l'expansion verticale, environ 900 000 ménages ont été inscrits pour recevoir un paiement de transfert en espèces d'urgence. Toutes ces mesures ont profité aux ménages touchés travaillant dans des entreprises privées formelles ainsi qu'à ceux impliqués dans le secteur informel.

Qu'en est-il des migrants ? Comment ont-ils vécu cette période et comment ont-ils fait pour subvenir à leurs besoins ? Quelles sont leurs principales préoccupations ?

Cette étude essaye d'apporter des éclairages sur ces différentes interrogations.

1 Vingt dinars par semaine (environ 7 euros) sans plafonnement.

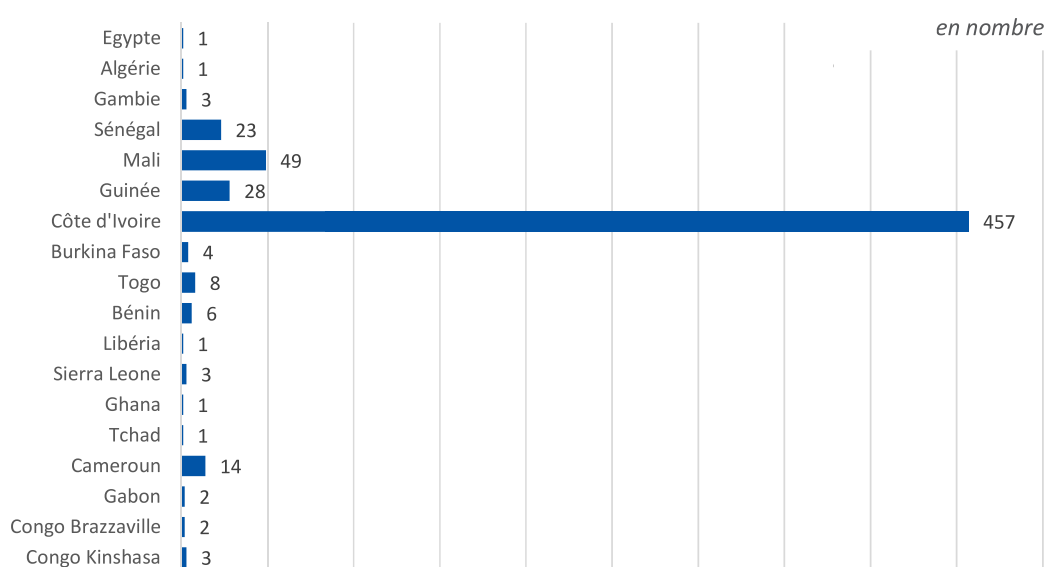
2 Association Terre d'Asile-Tunisie (2016).

3 Données du Ministère des Affaires Sociales.

► C. Caractéristiques de base

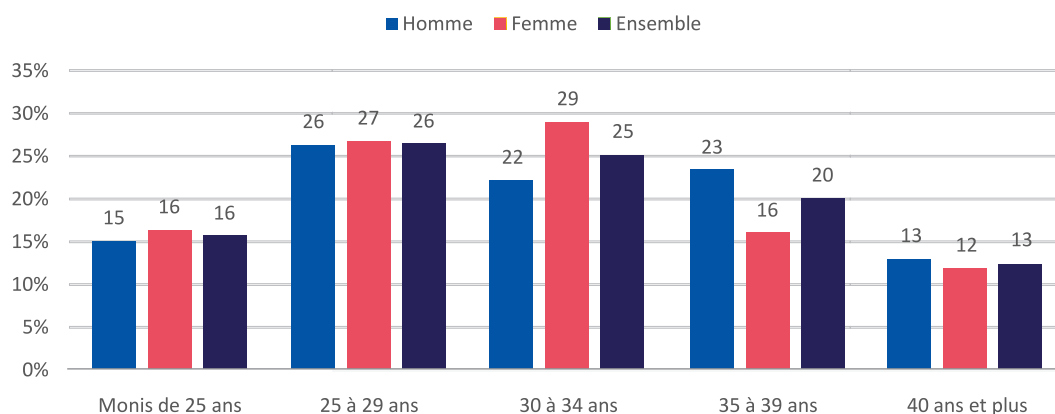
L'enquête a touché 607 migrants répartis entre 338 hommes et 269 femmes. Les personnes interrogées sont tous originaires de pays africains et les trois quarts d'entre eux sont de nationalité ivoirienne.

► Graphique 1 : Répartition des migrants selon la nationalité



Environ 58 pourcent des migrants interrogés sont âgés de plus de 30 ans, contre seulement 15,7 pourcent de moins de 25 ans. La répartition par âge semble similaire pour les hommes et les femmes, sauf pour la tranche d'âge 30-34 ans où le pourcentage des femmes se situe à 29 pourcent, contre 22 pourcent pour les hommes.

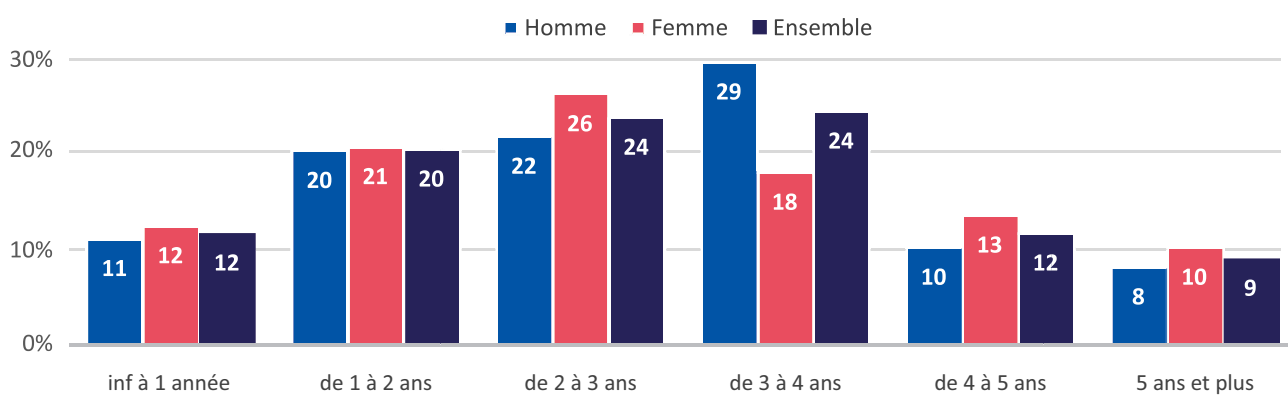
► Graphique 2 : Répartition des migrants selon le genre par âge



► **Enquête rapide sur l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs migrants en Tunisie**

Près de 55 pourcent des personnes interviewées séjournent en Tunisie depuis moins de 3 ans. Les résultats montrent aussi que les hommes ont plus d'ancienneté que les femmes, en effet, 47 pourcent des hommes ont une durée de séjour supérieure à 3 ans, ce taux se situe à 41 pourcent chez les femmes. Il s'agit peut-être d'un changement dans la structure des migrants par genre et que les nouveaux arrivants sont majoritairement des femmes.

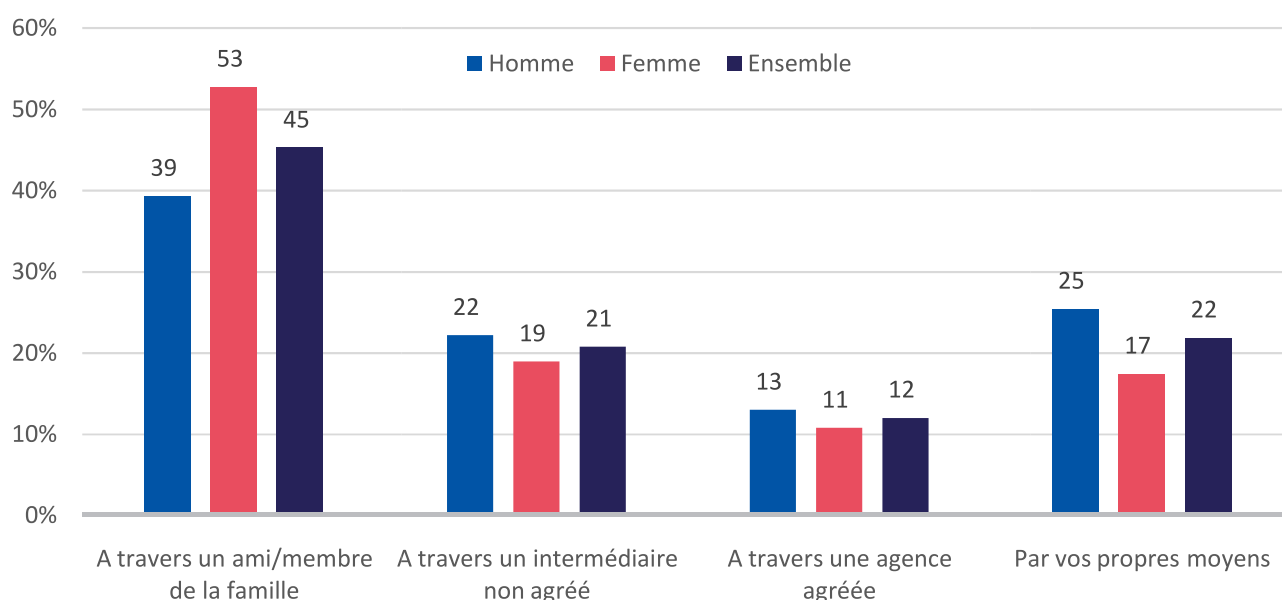
► **Graphique 3 : Répartition des migrants selon le genre et la durée de séjour en Tunisie**



► D. Projet de migration

Environ 45 pourcent des personnes interrogées déclarent qu'elles ont préparé leurs projets de migration en utilisant leurs réseaux des proches connaissances (ami/membre de la famille). Parallèlement, un migrant sur 5 fait appel à des intermédiaires non agréés pour lui faciliter la migration vers la Tunisie. En revanche, le recours à des agences agréées reste relativement timide (12 pourcent seulement). Enfin, près de 22 pourcent des migrants ne font recours à aucun intermédiaire.

► Graphique 4 : Répartition des migrants selon le genre et le type d'intermédiaire du projet de migration



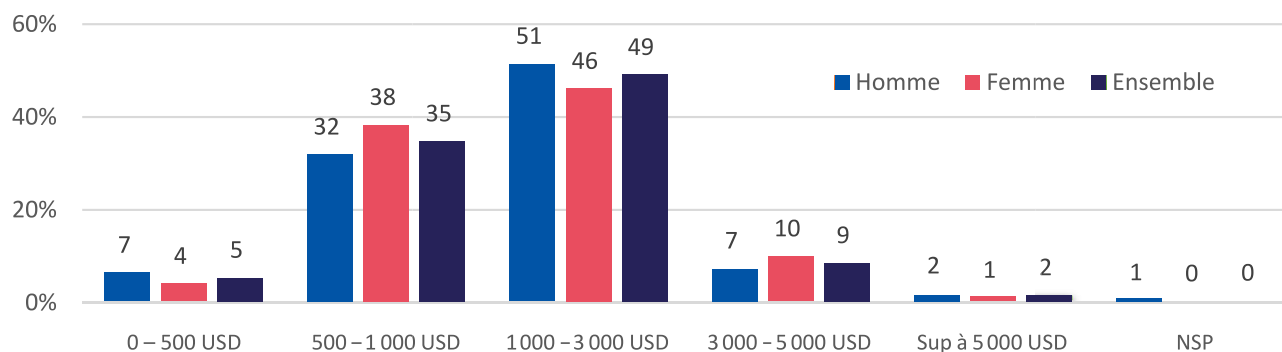
Selon le genre, les femmes accomplissent leurs projets de migration plus fréquemment à travers des amis ou des membres de la famille (53 pourcent pour les femmes, contre 39 pourcent pour les hommes) et les hommes réalisent relativement plus souvent que les femmes leurs projets de migration vers la Tunisie par leurs propres moyens (25 pourcent pour les hommes, contre 17 pourcent pour les femmes).

Ce constat pourrait être expliqué par le fait que les hommes devancent les femmes dans la migration vers la Tunisie, d'ailleurs les données de l'enquête indiquent que la durée de séjour des hommes est plus longue que celle des femmes. Cette installation précoce des hommes encourage les femmes pour un rapprochement de conjoint ou d'un membre de la famille. Et c'est la raison pour laquelle près de 53 pourcent des femmes migrent vers la Tunisie à travers un ami ou un membre de la famille. D'autres raisons pourraient aussi encourager les femmes à migrer vers la Tunisie comme les opportunités du travail domestique ou dans la restauration.

Concernant le coût du projet de migration, selon les déclarations des personnes interrogées, 60 pourcent d'entre eux ont dépensé plus de 1 000 É.-U. La majorité (49 pourcent) a consacré entre 1 000 et 3 000 dollars É.-U. pour les frais de voyage et les honoraires des intermédiaires.

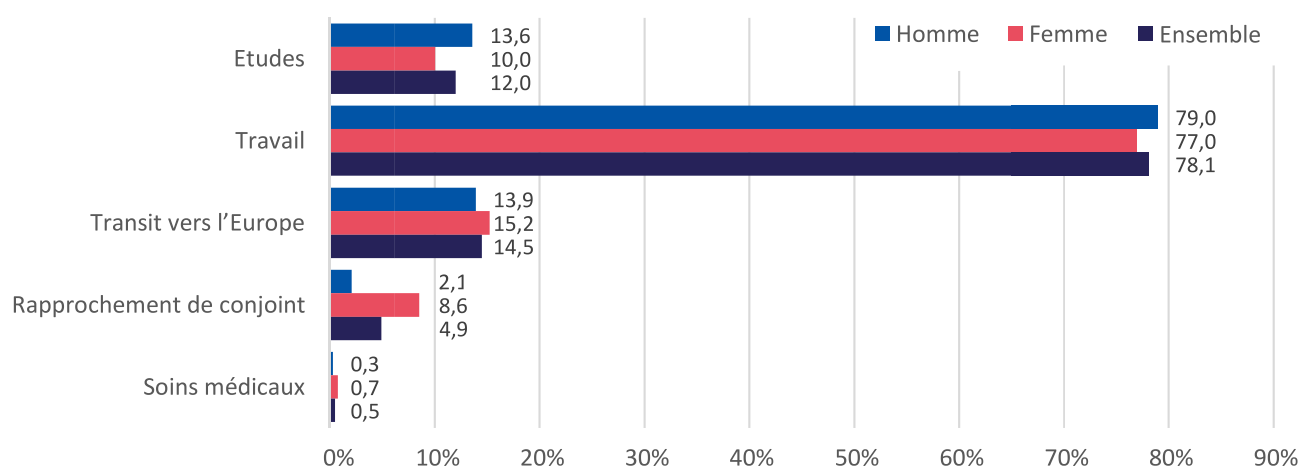
► **Enquête rapide sur l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs migrants en Tunisie**

► **Graphique 5 : Répartition des migrants selon le genre et le coût du projet de migration**



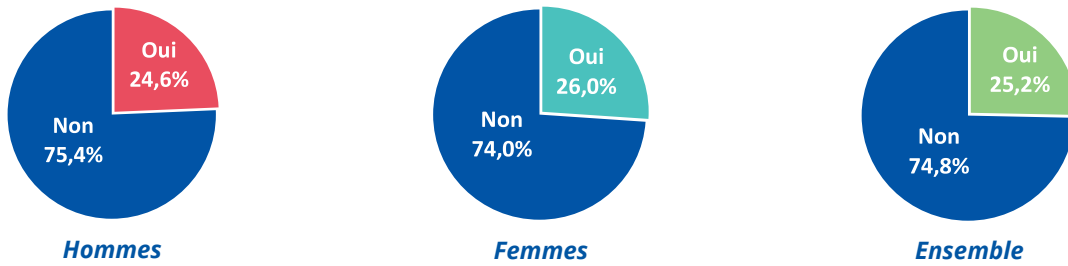
La recherche d'un travail représente l'objectif premier pour la forte majorité des migrants. En effet, environ 78 pourcent des hommes et des femmes migrant(e)s déclarent qu'ils ont migré vers la Tunisie essentiellement pour travailler. Certains (14,5 pourcent) considèrent aussi que la Tunisie est un pays de transit vers l'Europe et 12 pourcent seulement indiquent qu'ils sont venus étudier dans les universités tunisiennes.

► **Graphique 6 : Répartition des migrants selon le genre et l'objet du projet de migration**

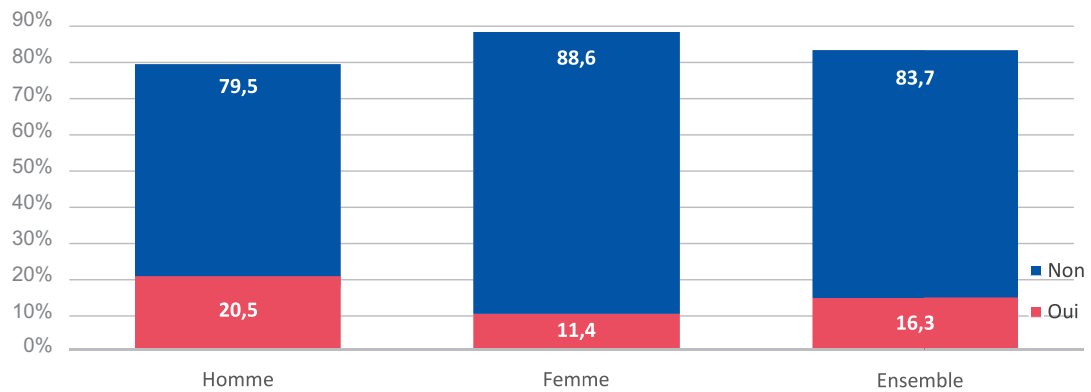


Un migrant sur quatre déclare avoir été victime d'une tromperie. La méconnaissance des droits fondamentaux, des procédures et de l'environnement sont autant d'éléments qui mettent les migrants dans des situations risquées. D'ailleurs, parmi les migrants qui ont été victimes d'une tromperie, seulement 16 pourcent expriment leurs souhaits d'engager une procédure légale.

► **Graphique 7 : Avez-vous le sentiment d'avoir été victime d'une quelconque tromperie (par exemple de la part de l'employeur ou pendant le voyage, par l'intermédiaire ou par l'agence d'emploi ?**



► **Graphique 8 : Si oui, souhaiteriez-vous engager une procédure légale et/ou sauriez-vous quelle organisation pourrait vous aider?**

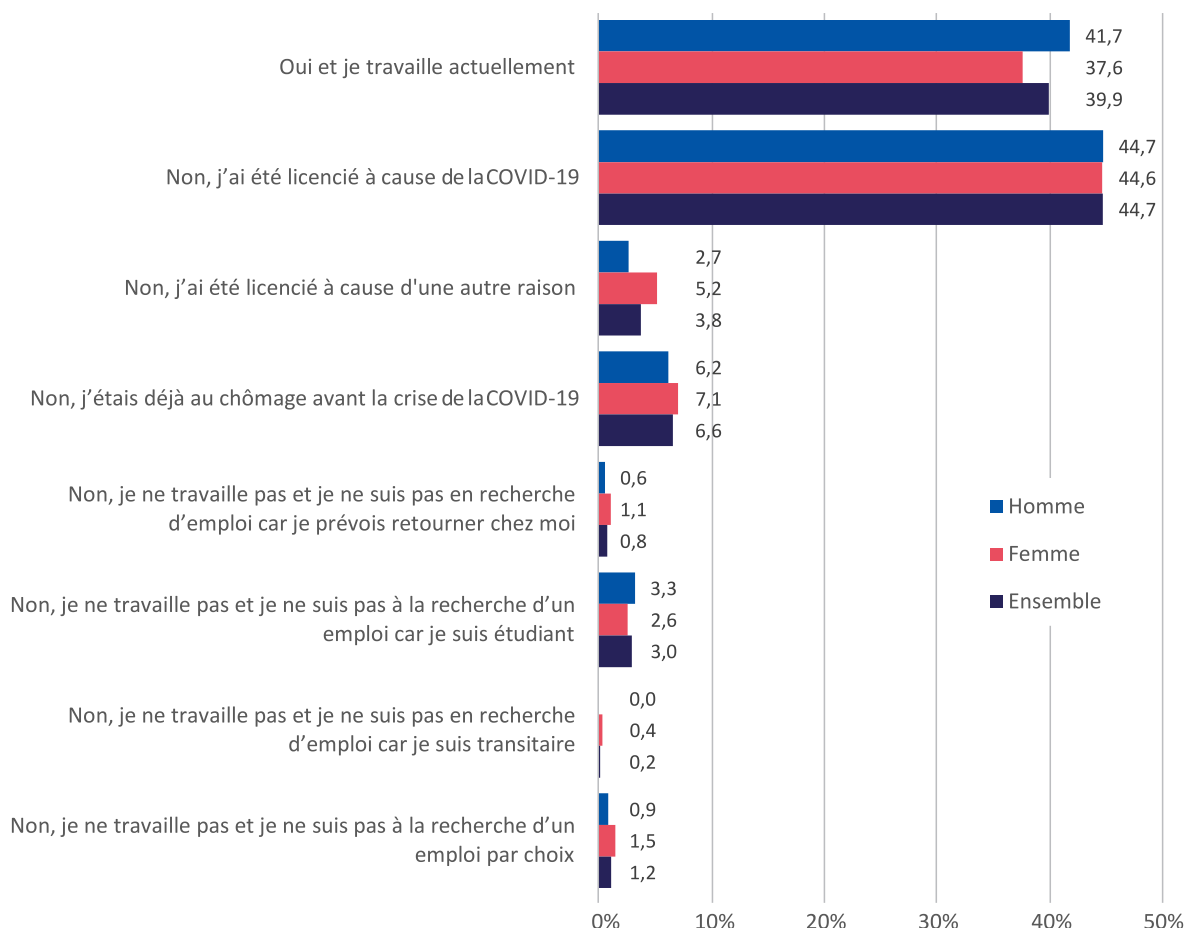


► E. Les migrants et le travail

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du Coronavirus le gouvernement tunisien a décidé un confinement général de la population à partir du 22 mars jusqu'au 20 avril. Même si le gouvernement a autorisé le secteur privé à poursuivre partiellement son activité, certains secteurs ont été totalement bloqués, comme le bâtiment, la restauration, le transport, les services d'entretien et de réparation, les services domestiques et les petits métiers... La crise a engendré une chute du PIB de 21,6 pourcent⁴ au cours du deuxième trimestre 2020. Cette crise a eu des répercussions néfastes sur les populations pauvres et les travailleurs vulnérables y compris la population des migrants.

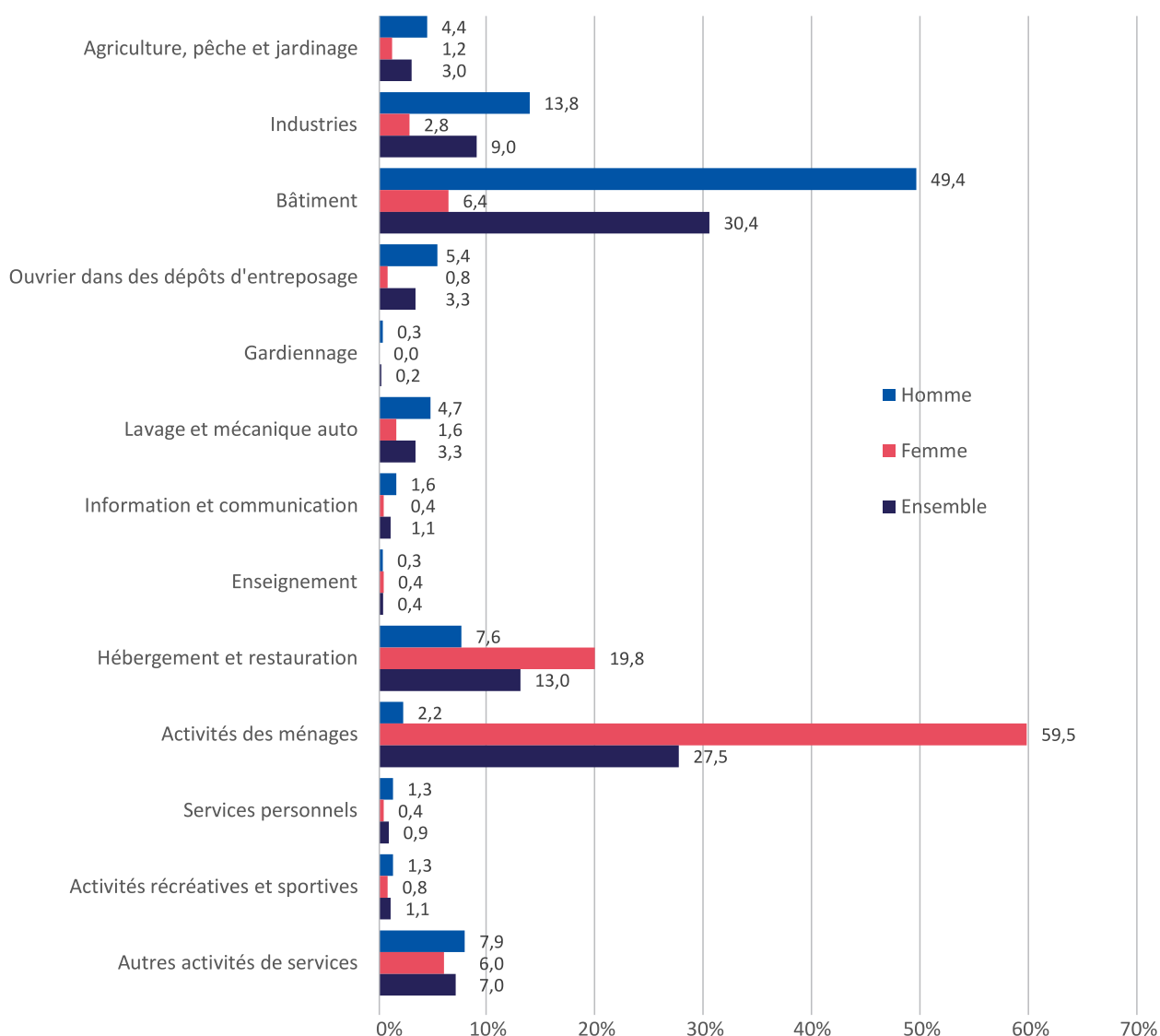
En effet, l'enquête sous-revue a été réalisée durant les mois de Juillet et août 2020, c'est-à-dire quelques semaines après la première vague de la pandémie de la COVID-19 en Tunisie. A cette époque, près de 45 pourcent des personnes interviewées ont perdu leur emploi à cause de la crise de la COVID-19, uniquement 40 pourcent étaient en emploi et 6,6 pourcent étaient déjà au chômage avant la crise liée à la COVID-19.

► Graphique 9 : Avez-vous un emploi/travail actuellement ?



Les migrants travaillent essentiellement dans deux secteurs d'activités : le bâtiment pour les hommes et les activités ménagères pour les femmes. Ces dernières sont présentes dans des proportions importantes (environ 20 pourcent) dans les activités d'hébergement et restauration.

► **Graphique 10 : Dans quel secteur d'activité travaillez-vous ou avez-vous travaillé ?**



Pour subvenir à leurs besoins, les migrants utilisent diverses sources dans des proportions équivalentes. L'absence d'une source principale de revenu suffisante permettant de faire face aux dépenses quotidiennes dénote de la faiblesse des montants des revenus perçus par les migrants. En effet, pour subvenir à leurs besoins, près de 43 pourcent des migrants interrogés comptent sur les aides sociales (40 pourcent pour les hommes et 46 pourcent pour les femmes). Ceux qui disposent d'un revenu de travail représentent environ 42 pourcent. De plus, les migrants sont parfois obligés d'utiliser l'argent épargné ou recourir à la collecte auprès d'organismes non

► **Enquête rapide sur l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs migrants en Tunisie**

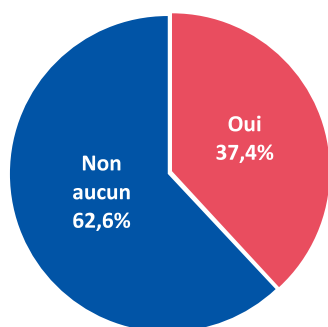
gouvernementaux. Les résultats de l'enquête indiquent, par ailleurs, que les migrants qui reçoivent des aides de la part des parents dans le pays d'origine sont très rares (1,2 pourcent seulement).

► **Tableau 1 : Comment subvenez-vous à vos besoins actuels ?**

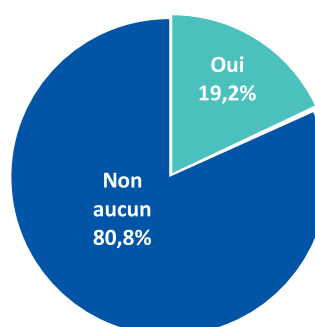
	Homme	Femme	Ensemble
Aides sociales			
Oui	40,3	46,3	42,9
Non	59,8	53,7	57,1
Revenu du travail			
Oui	43,7	39,3	41,7
Non	56,4	60,7	58,3
Épargne			
Oui	42,4	36,6	39,8
Non	57,6	63,4	60,2
Collecte			
Oui	35,0	40,9	37,6
Non	65,0	59,1	62,4
Prêt			
Oui	9,3	8,2	8,8
Non	90,7	91,8	91,2
Aide des parents au pays			
Oui	1,2	1,2	1,2
Non	98,8	98,8	98,8

Interrogés sur les centres migrants de l'UGTT, environ 63 pourcent des personnes interrogées déclarent ne pas en avoir connaissance. Le pourcentage de migrants ayant bénéficié du soutien de l'UGTT s'élève à 19 pourcent.

► Graphique 11 : Connaissez-vous les centres migrants de l'UGTT



► Graphique 12 : Avez-vous reçu un soutien de l'UGTT



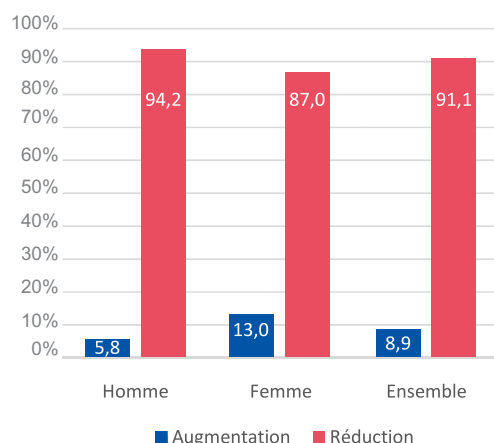
Selon les déclarations des migrants qui ont fait recours à l'UGTT, les coordinateurs régionaux (de l'UGTT) ont réussi à :

- Résoudre plusieurs problèmes liés à des conflits avec l'employeur ou le bailleur.
- Résoudre les difficultés de paiement des salaires des migrants en fin du mois par leurs employeurs.
- Faciliter l'accès aux services sanitaires.
- Assister les migrants en période de COVID-19.
- Conseiller et informer les migrants sur leurs droits au travail.
- Conseiller et informer les migrants sur la réglementation en cours pour la migration.

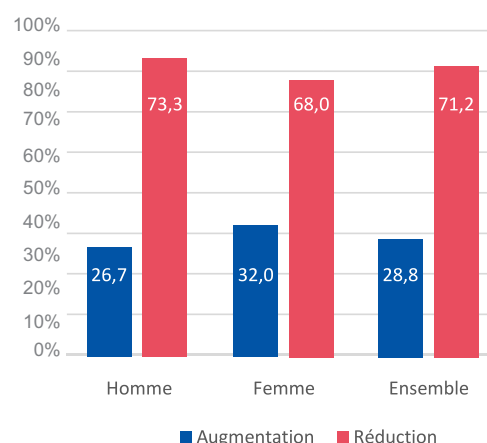
► F. Perception et impact de la COVID-19

La crise économique liée à la pandémie du Coronavirus a fortement touché les ressources des migrants. Les résultats présentés plus haut indiquent que 44,7 pourcent des migrants ont perdu leurs emplois et ceux qui continuent à travailler représentent 39,9 pourcent du total des migrants. Parmi ces derniers, plus de 9 migrants sur 10 ont vu leurs revenus de travail s'affaiblir et 71,2 pourcent ont connu une diminution du volume de travail.

► Graphique 13 : Si vous travaillez actuellement, quel est l'impact de la COVID-19 sur vos revenus (par genre)



► Graphique 14 : Si vous travaillez actuellement, quel est l'impact de la COVID-19 sur le volume de travail (par genre)

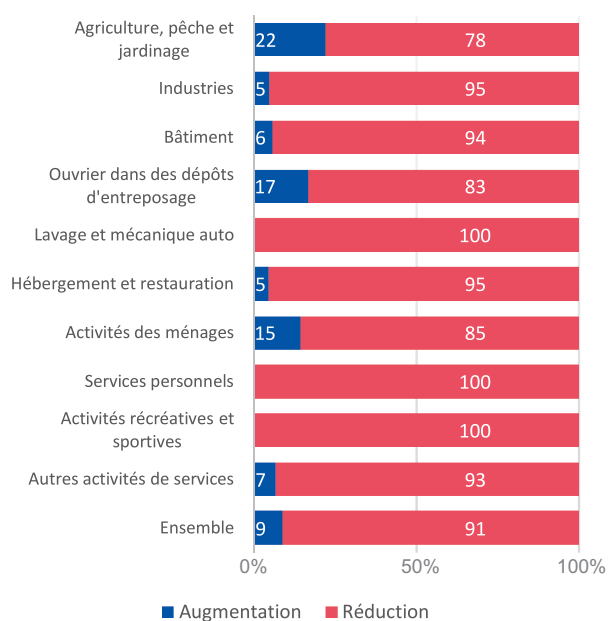


Le résultat qui interpelle le plus c'est celui de la disproportion entre le pourcentage de ceux qui ont vu le volume de travail augmenter (28,8 pourcent) et ceux qui ont déclaré que leurs revenus ont augmenté (8,9 pourcent).

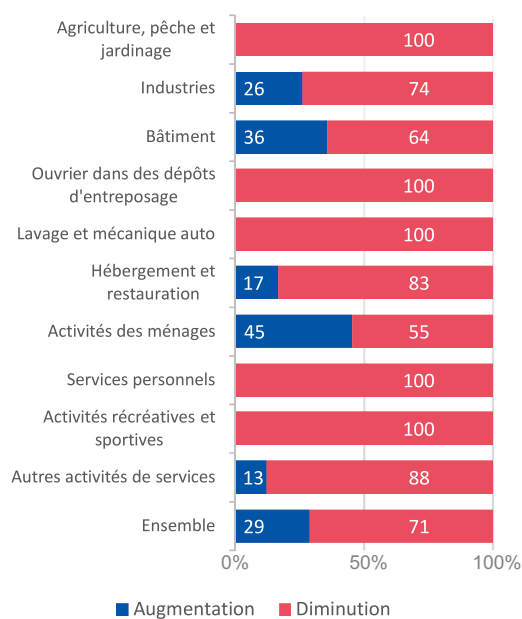
Selon les secteurs d'activités, la situation est assez variée :

- 22 pourcent des employés du secteur agricole ont vu leurs revenus augmenter, contre 78 pourcent ayant connu une réduction des revenus. Parallèlement, le volume de travail a diminué pour tous les employés de ce secteur.
- Dans les activités des ménages, 15 pourcent des employés ont vu leurs revenus augmenter alors que le volume de travail a augmenté pour 45 pourcent des travailleurs de ce secteur.
- Il en est de même pour le bâtiment, où 6 pourcent seulement ont enregistré une hausse de leurs revenus, alors que 36 pourcent ont connu une augmentation du volume de travail.

► **Graphique 15 : Si vous travaillez actuellement, quel est l'impact de la COVID-19 sur vos revenus (par secteur)**



► **Graphique 16 : Si vous travaillez actuellement, quel est l'impact de la COVID-19 sur le volume de travail (par secteur)**



Concernant la connaissance des migrants vis-à-vis de la COVID-19, environ 82 pourcent déclarent avoir reçu des informations à ce sujet et 10 pourcent indiquent qu'ils sont partiellement au courant. Les informations reçues ont été utiles pour la quasi-totalité des migrants.

► **Tableau 2 Avez-vous reçu des informations relatives à la COVID-19 ?**

	Homme	Femme	Ensemble
Oui	84,3	79,9	82,4
Partiellement	10,1	10,0	10,1
Non	5,6	10,0	7,6
Total	100	100	100

► **Enquête rapide sur l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs migrants en Tunisie**

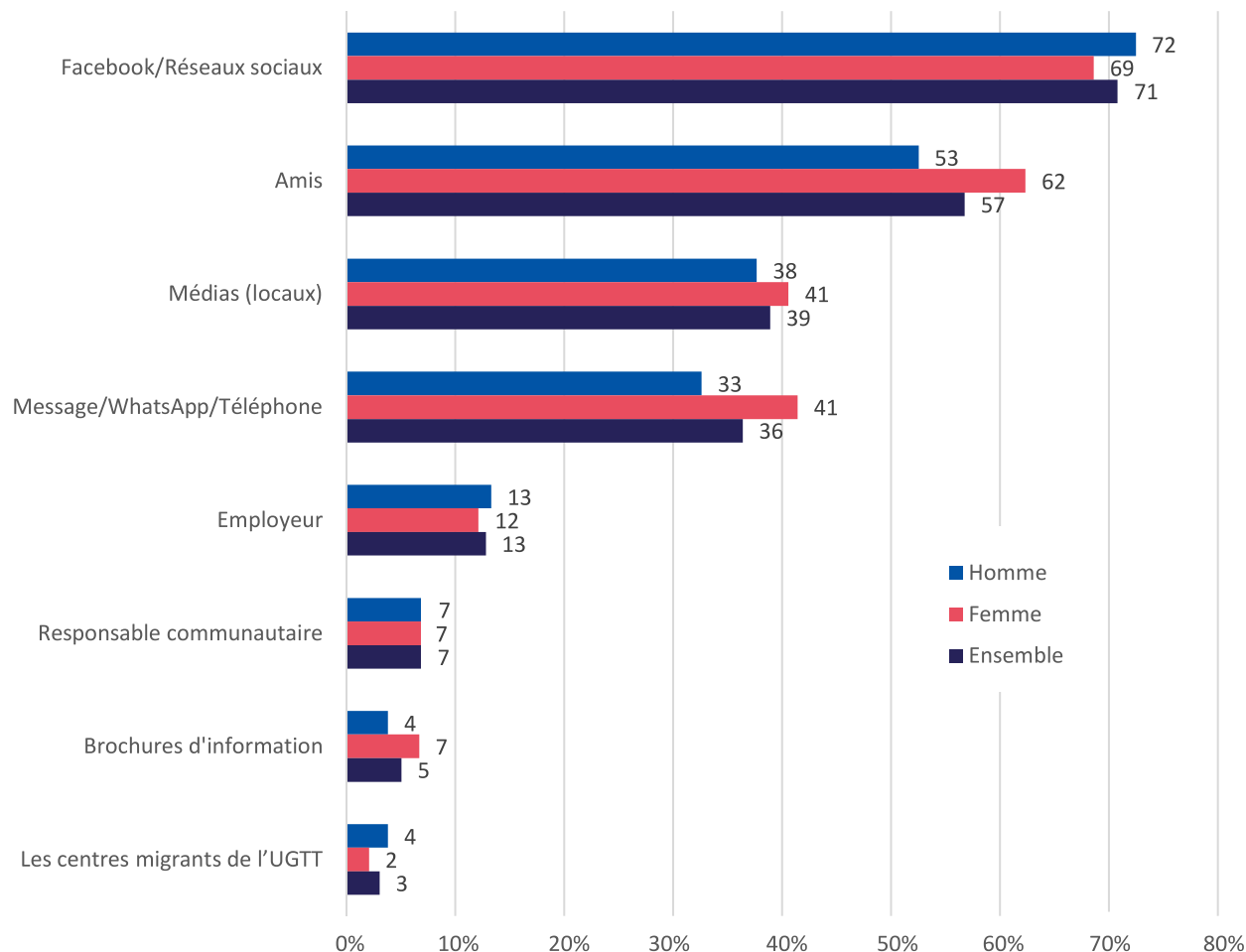
► **Tableau 3 : Les informations que vous avez reçues vous ont-elles été utiles ?**

	Homme	Femme	Ensemble
Oui	98,4	99,2	98,8
Non	1,6	0,8	1,3
Total	100	100	100

Les migrants ont été informés de la COVID-19 essentiellement à travers les réseaux sociaux tels que Facebook, pour une forte proportion par des amis et des proches, et dans une moindre mesure, à travers les médias et par des messages texto ou par le téléphone.

Les canaux officiels d'informations ne sont cités que de manière accessoire. Ainsi, uniquement 5 pourcent des migrants citent les brochures d'information et 3 pourcent les centres migrants de l'UGTT. Ces derniers pourraient jouer un rôle très important dans le soutien des migrants.

► **Graphique 17: Par quel canal avez-vous reçu l'information ? (Réponses multiples)**



► **Tableau 4 : Avez-vous connaissance des symptômes du COVID-19 ?**

En %	Homme	Femme	Ensemble
Oui	80,2	77,0	78,8
Partiellement	9,5	10,4	9,9
Non	10,4	12,6	11,4
Total	100	100	100

Selon l'OMS, la COVID-19 affecte les individus de différentes manières. La plupart des personnes infectées développent une forme légère à modérée de la maladie et guérissent sans hospitalisation.

► **Symptômes les plus fréquents:**

- fièvre
- toux sèche
- fatigue

► **Symptômes moins fréquents:**

- courbatures
- maux de gorge
- diarrhée
- conjonctivite
- maux de tête
- perte de l'odorat ou du goût
- éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils

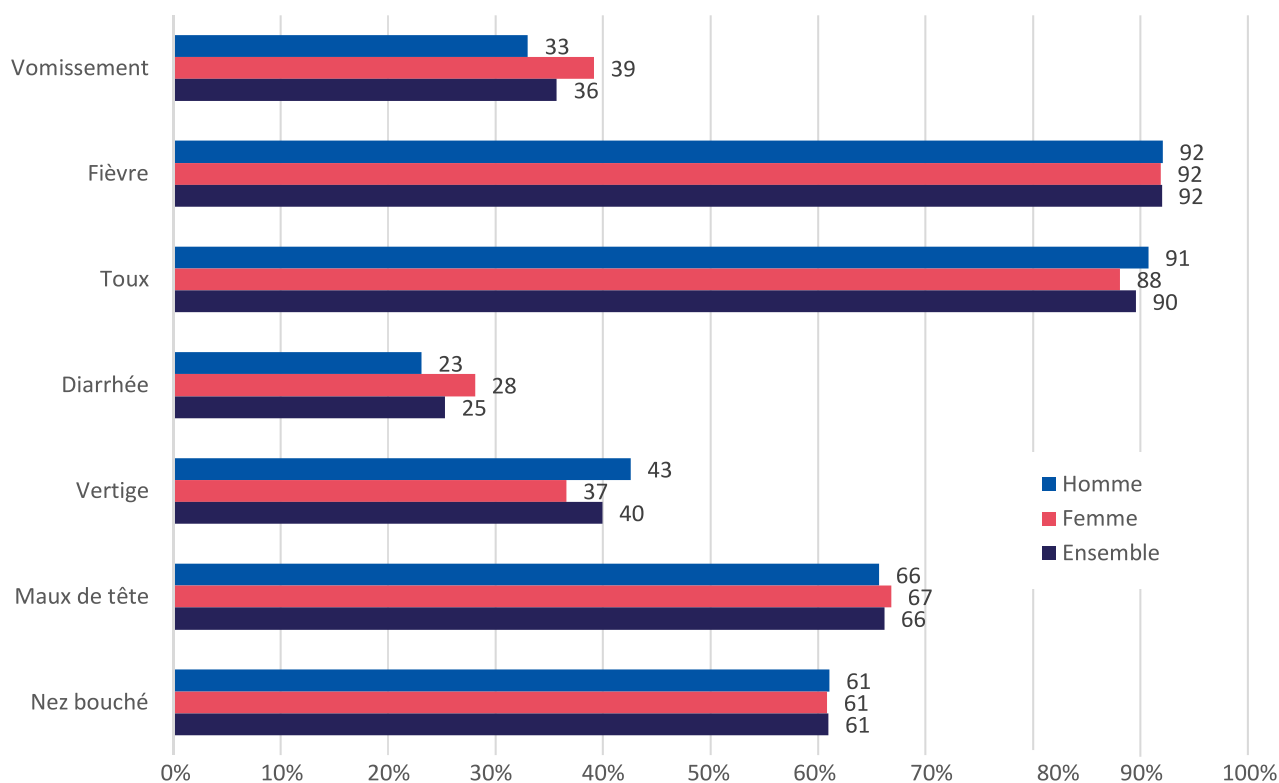
► **Symptômes graves:**

- difficultés à respirer ou essoufflement
- sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine
- perte d'élocution ou de motricité

D'après les déclarations des migrants sur les symptômes de la COVID-19, il semble évident que leur niveau de connaissance reste mitigé et mérite d'être renforcé.

► Enquête rapide sur l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs migrants en Tunisie

► Graphique 18 : Veuillez préciser les symptômes de la COVID-19



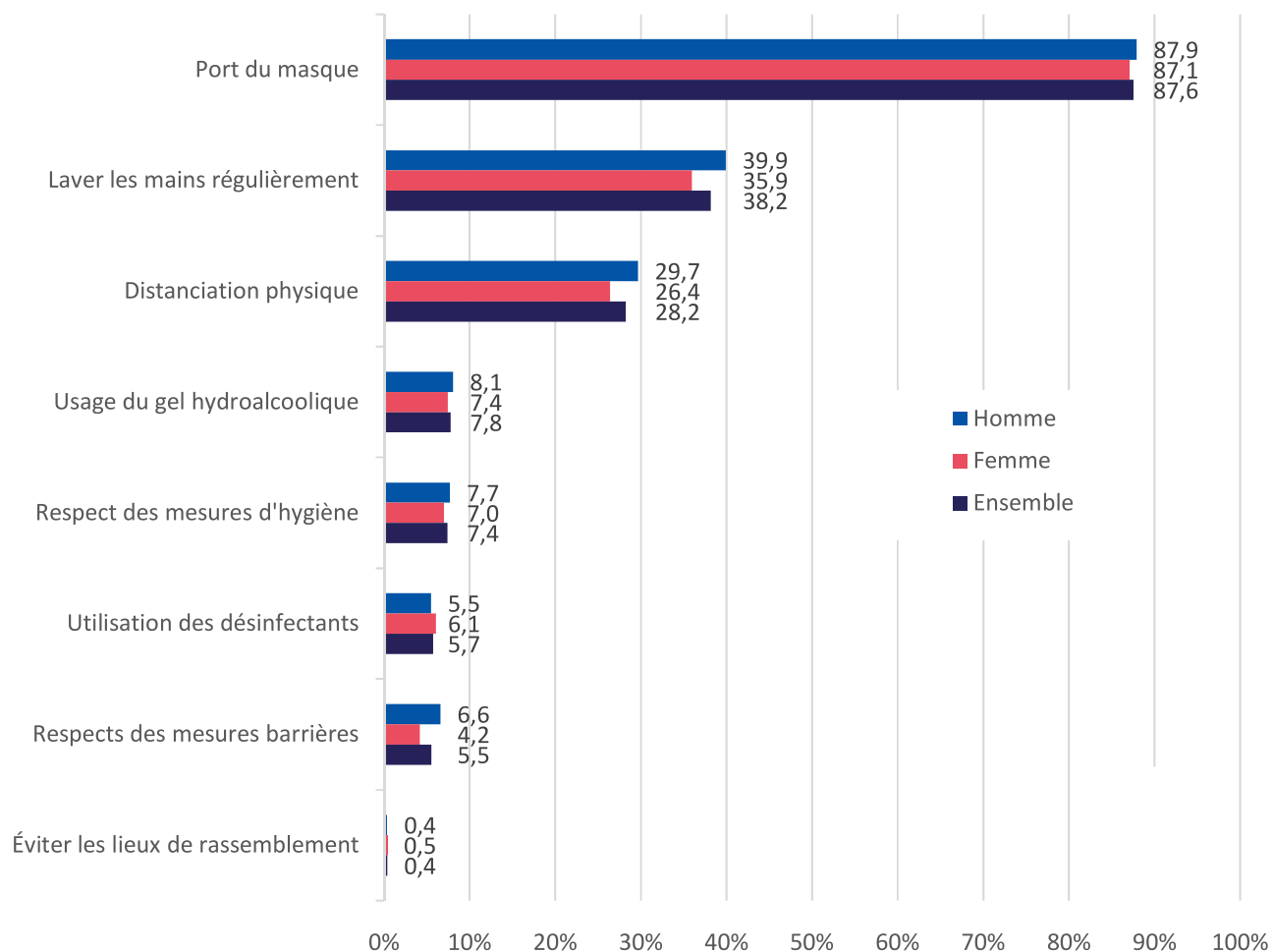
Il semble que les employeurs n'aient pas joué pas convenablement leur rôle dans la prise en considération des précautions nécessaires sur le lieu du travail. En effet, les employeurs ne sont cités comme source d'information sur la COVID-19 que par 13 pourcent environ des migrants interrogés (voir le graphique 15).

Les migrants dans leur majorité absolue connaissent les précautions à prendre sur le lieu du travail. Néanmoins, dans la pratique le port du masque est le seul aspect qui obtient l'unanimité des migrants puisqu'il est visible et que l'employeur risque une amende si ses employés ne portent pas le masque. Le lavage régulier des mains et la distanciation physique sont cités par respectivement 38 pourcent et 28 pourcent des migrants.

► Tableau 5 : Savez-vous quelles sont les mesures de précautions à prendre sur le lieu du travail pour se protéger de la COVID-19 ?

En %	Homme	Femme	Ensemble
Oui	88,8	86,6	87,8
Non	11,3	13,4	12,2
Total	100	100	100

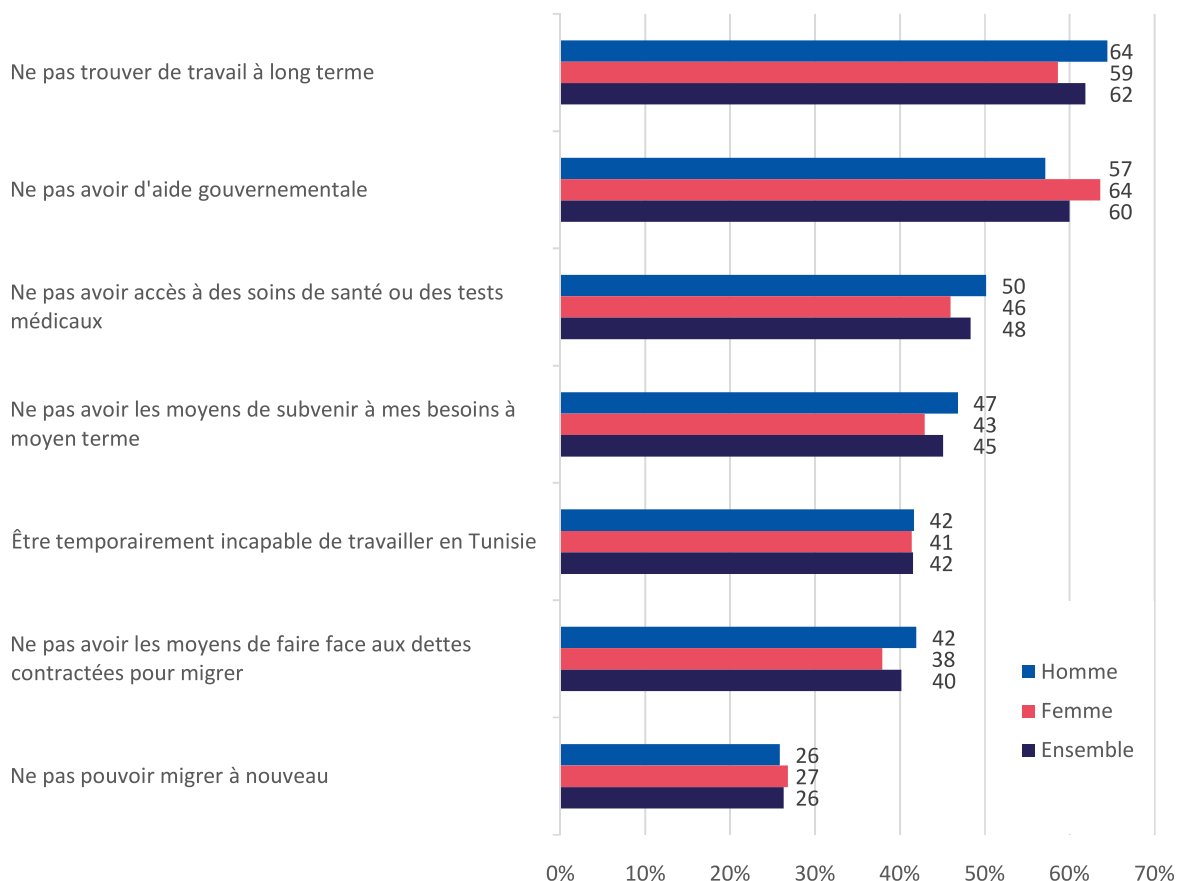
► Graphique 19 : Si oui, veuillez préciser les mesures de précautions à prendre sur le lieu du travail



Le travail, les aides gouvernementales, l'accès aux soins médicaux et le manque de moyens financiers sont autant de soucis pour les migrants en cette période difficile.

► **Enquête rapide sur l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs migrants en Tunisie**

► **Graphique 20 : Les migrants et les préoccupations du moment**



Le travail bien que souvent précaire, sans sécurité dans des conditions indécentes devient vital pour une forte proportion de migrants. Pour 62 pourcent des migrants interrogés la recherche d'un travail reste la principale préoccupation, une proportion presque équivalente craint de ne pas recevoir d'aide de leurs gouvernements ou des ONG nationales et internationales. De plus l'impossibilité de l'accès aux soins médicaux représente un souci pour plus de la moitié des migrants.

► G. Conclusion et recommandations

Suite aux décisions prises par les autorités de confiner la population et autres mesures accompagnant cette décision, les migrants ont perdu, dans des proportions importantes, leurs sources de revenus et sont devenus très vulnérables. Cette situation vient renforcer les problèmes d'intégration dus au handicap de la langue arabe, de l'irrégularité de leur situation de séjour, de la faiblesse des ressources et des obstacles qui en découlent. Aussi, il paraît que le gouvernement tunisien n'a pris aucune mesure en direction de ces migrants, restés vulnérables et démunis en période de crise.

Il faut noter que le dépassement de séjour concerne la majorité absolue des migrants vivant en Tunisie. Cette situation rend les migrants fragiles, vivant dans la crainte et évitant d'avoir recours aux structures officielles ou même à un médecin. Face à l'impossibilité de pouvoir payer les pénalités pour dépassement de séjour, les migrants se trouvent enfermés en Tunisie. Ils acceptent, par conséquent, d'exercer des travaux précaires et souvent pénibles sans aucune couverture sociale ou assurance. Les restrictions⁵ concernant le travail des étrangers viennent s'ajouter aux autres craintes auxquelles font face les migrants en Tunisie.

L'enquête a montré qu'il existe un réseau d'ONG avec à leur tête la centrale syndicale (UGTT) qui essaye avec le peu de moyens disponibles de soutenir les migrants qui viennent solliciter son aide. L'enquête révèle que les attentes des migrants vis-à-vis de l'UGTT s'articulent autour des soutiens financiers même occasionnels, d'une facilitation de l'accès à la sécurité sociale, de la résolution des conflits avec les employeurs ou les bailleurs, d'une assistance contre la COVID-19, d'un renforcement des connaissances des ouvriers migrants sur leurs droits et leurs obligations, d'un appui à l'organisation des migrants.

Les migrants enquêtés ont été invités à décrire des suggestions pour améliorer leur situation. Les doléances des migrants représentent des pistes de réflexion pour la mise en œuvre d'un programme d'appui. Les propositions des migrants se résument dans les points suivants :

- Avoir le droit à la santé et liberté d'accéder aux centres de santé publics.
- Avoir la possibilité de faire des tests médicaux.
- Apporter les soins nécessaires aux migrants pour pouvoir se protéger de la COVID-19.
- Aider les migrants à s'intégrer.
- Être en sécurité dans la rue.
- Limiter les abus au travail : manque de repos (12 h de travail par jour), abus sexuel de certains patrons, non paiement du salaire convenu, emploi sans contrat.
- Annuler les pénalités et accéder à une carte de séjour.
- Accorder une assistance alimentaire aux migrants.
- Mettre en place une assistance particulière aux migrants par les pays d'accueil.
- Avoir une assurance maladie.

5 La loi n° 66-27 du 30 avril 1966, portant promulgation du Code du travail, complétée par la loi n° 96-62 du 15 juillet 1996, notamment par son article 258-2 : « Tout étranger qui veut exercer en Tunisie un travail salarié de quelque nature qu'il soit doit être muni d'un contrat de travail et d'une carte de séjour portant la mention "autorisé à exercer un travail salarié en Tunisie" ». Après avoir précisé la durée du contrat de travail (une année, renouvelable une seule fois), le même article ajoute : « Le recrutement d'étrangers ne peut être effectué lorsqu'il existe des compétences tunisiennes dans les spécialités concernées par le recrutement ».

► **Enquête rapide sur l'impact de la COVID-19 sur les travailleurs migrants en Tunisie**

- Créer un centre d'écoute pour migrants.
- Avoir une assistance juridique.
- Renforcer l'assistance de l'UGTT aux migrants.
- Assister les femmes de ménages migrantes.
- Promouvoir les centres migrants de l'UGTT.
- Accorder une attention particulière aux migrants malades avant la COVID-19.

Nous présentons ci-dessous les phrases les plus marquantes telles qu'elles ont été prononcées par les migrants enquêtés :

- *Mon souhait le plus ardent c'est de rentrer chez moi en Côte d'Ivoire mais la pénalité m'empêche.*
- *Notre objectif est toujours le travail mais à cause des conditions de vie et nos patrons qui ne nous payent pas et qui nous menacent en plus. Cela nous mène à prendre la méditerranée. Si les conditions sont agréables, pourquoi traverser ? L'Etat tunisien sait malheureusement. Nous ne sommes que des esclaves à leurs yeux.*
- *Les travailleurs migrants souffrent. J'ai travaillé et je n'ai pas eu mon salaire. Quand je l'ai réclamé, mon patron m'a menacé d'appeler la police.*
- *J'ai travaillé pendant des années, comme le travail n'est pas reconnu, alors je gardais l'argent chez moi. Mais une nuit à 2 heures la police a cassé ma porte et a pris tout le peu que j'ai gagné. En fait, nous les travailleurs migrants nous sommes constamment victime de l'Etat Tunisien. Personnellement, s'il y aujourd'hui un moyen de traverser la méditerranée, je le ferais même au péril de ma vie.*
- *Il y a des employeurs qui refusent de payer le salaire sous prétexte que nous ne sommes pas en règle.*
- *Dans le travail nous sommes victime d'abus sexuel, tu veux garder ton poste, tu dois sortir avec le chef du personnel. Refus de payer le salaire. Renvois arbitraires. Augmentation des horaires du travail de 8 à 10 h.*
- *Certains patrons nous trompent, au début ils nous promettent un salaire et à la fin du mois ils nous donnent un salaire inférieur.*
- *Cesser la discrimination dans les lieux du travail.*
- *Améliorer nos conditions de vie ici, nous souffrons trop et personne ne lève le petit doigt.*

Il y a lieu de noter enfin que le patronat n'a pas été citée par les personnes enquêtées en raison peut-être de son absence dans le soutien des travailleurs migrants. L'implication de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) et de la Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie (CONNECT) dans un projet commun avec l'UGTT pourrait avoir un apport très important sur l'amélioration des conditions de vie des migrants en Tunisie.



**Programme intégré pour un recrutement
équitable (FAIR)**

Bureau International de Travail - Tunis
Avenue de l'Euro
Immeuble Premium, 2ème étage
T: (+216) 71 192 119
F: (+216) 71 192 130
E: wertani@ilo.org

ilo.org/fairrecruitment

ISBN 978-92-2-034732-4



9 789220 347324